

Alternatidômes, le 15 juin 2015

Compte-rendu Table Ronde
Agriculture bio, conversion et accès au foncier
15h45 - 17h

*Le présent compte-rendu a pour objectif de retranscrire au mieux les échanges de la table ronde. Il ne retranscrit pas mot pour mot les débats, mais tente de synthétiser les idées et informations.
Rédaction du compte-rendu : Amandine LOPEZ*

Intervenants

Animateur : Jean-Sébastien GASCUEL (agriculteur bio à la Ferme des Raux)

Ferme des Raux (Terre de Liens) : Chantal GASCUEL

Pierre Sauvat (fermier Terre de Liens)

Bio 63 : Patrice GOUTANY

Introduction

Animateur

Dans le contexte actuel, la conversion en agriculture bio et l'accès au foncier sont des points très importants. Pourtant ce sont des points sur lesquels de nombreux agriculteurs rencontrent des difficultés. Nous allons présenter des dispositifs d'accompagnement possibles, via des exemples concrets.

Présentation des intervenants

Pierre SAUVAT – arboriculteur

Une partie du foncier de la ferme où je suis en cours d'installation a été achetée par Terre de Liens.

Chantal GASCUEL

Je suis agricultrice à la ferme des Raux, associée à Jean-Sébastien GASCUEL. Suite à un risque de démembrement de la ferme où nous étions locataires, Terre de Liens a acheté les parcelles pour pérenniser l'exploitation et préparer la transmission.

Bio 63

L'agriculture bio en Auvergne représente environ 3,25% des exploitations agricoles (contre 4% au niveau national), soit environ 1 000 exploitations (26 000 en France).

Il y a un plan « ambition bio » 2013 établi par l'état. Il prévoit le doublement des surfaces en agriculture bio. Pour atteindre cet objectif, il y a 2 moyens :

- les installations en bio (reprise ou création) => comment les favoriser ?
- les conversion en bio => comment les accompagner ?

Il a fallu définir qui fait quoi parmi les acteurs existants, en terme d'accompagnement technique mais aussi pour avoir une approche transversale sur les territoires. Cela passe par la mise en place de mesures incitatives, et d'autres contraignantes.

Le conseil général a lancé un appel à projet à l'attention des communes ou groupement de communes, pour le développement de l'agriculture bio.

Dans l'agriculture bio, on prend aussi en compte son impact environnemental (énergie, eau, transport, etc).

Échanges avec le public

Animateur

Terre de Liens a été mis en place il y a environ 10 ans pour accompagner les producteurs. Pouvez-vous nous parler de vos expériences ?

Chantal GASCUEL

Notre ferme fait des céréales et des volailles depuis 1984. Nous sommes en agriculture bio depuis 2004. Nous étions locataires d'un GFA (groupement foncier agricole) familial. En 2010, la question de la vente s'est posée et pour éviter un démembrement, et donc maintenir les agriculteurs en place nous avons contacté Terre de Liens. Il a fallu trouver des citoyens prêts à investir dans les parts de Terre de Liens.

A présent nous sommes donc des fermiers de Terres de Liens avec un bail rural environnemental, et nous commençons à penser à notre succession.

Terres de Liens œuvre pour que les terres agricoles le restent et ne servent pas à la spéculation ou à l'urbanisation.

Animateur

« Terre de Liens c'est 3 structures :

- une structure foncière, qui récupère les placements des citoyens pour l'achat de terres agricoles. Les citoyens peuvent récupérer leur part à tout moment.*
- Une « Fondation », à laquelle on peut faire des dons (financiers, ou legs de ferme)*
- un réseau d'associations régionales pour se mobiliser localement (via une adhésion) »*

Pierre SAUVAT

Trouver du foncier était la première condition à mon installation, et ce fut aussi la première difficulté rencontrée.

La communauté de communes des Cheires avait un projet pour recréer les anciens vergers. Ils ont lancé un appel à projet ; ils fournissaient le foncier au porteur de projet. Suite à l'acceptation de mon projet, j'ai contacté la SAFER pour qu'ils m'informent de la vente d'autres terres. Ils m'ont informé de vergers mis en vente, et qu'ils ne voulaient pas voir disparaître. J'ai donc acheté ces terres.

J'ai ainsi pu démarrer mon activité avec un verger déjà planté, et des parcelles à planter. La SAFER m'a régulièrement informé d'autres ventes ce qui me permet aujourd'hui d'avoir un potentiel de travail.

BIO 63

La question de la transmission s'anticipe. Le réseau permet de travailler en amont à cette question avec les agriculteurs. Il faut notamment préparer les mentalités (être prêt à se séparer de sa ferme éventuellement de son habitation pour voir un autre agriculteur développer l'activité) avant d'aborder le côté technique.

Question du public : « Est-ce que Terre de Liens impose des contraintes à l'agriculteur qui loue ses terres? »

Chantal GASCUEL

Dans le bail, il y a une clause d'encouragement à l'agriculture bio. Ce n'est pas une vraie contrainte pour quelqu'un qui a cette ambition. Et il n'y a aucune contrainte quant au type de production.

Terre de Liens accompagne le fermier dans son projet. Il y a une confiance mutuelle avec le groupe qui suit le projet.

Question : « Quelle est la différence / complémentarité entre la SAFER et Terre de Liens ? »

Animateur : « La SAFER est présente au niveau national et surveille les mouvements fonciers (les mise en vente) pour que les fermes puissent bénéficier à un maximum de projets intéressants pour le territoire et essaye ainsi de limiter les jeux d'influence. La SAFER répond donc à tous les candidats, dont Terre de Liens lorsqu'elle souhaite se porter acquéreur.

L'agriculture bio n'est pas un critère pour la SAFER contrairement à Terre de Liens.»

Question « Terre de Liens a-t-elle des moyens pour limiter l'urbanisation des terres agricoles ? »

Bio 63

On se pose la question de ce que vont devenir les terres. Mais Terre de Liens n'a pas de levier juridique.

Animateur : « Terre de Liens souhaite animer des groupes de réflexion autour des fermes avec notamment des citoyens pour se poser la question du foncier local et comment on peut faire pression sur les collectivités et les élus.»

Bio 63

Une veille citoyenne se développe pour identifier les terrains qui vont se libérer.

En Auvergne, il y a des balades avec lecture du paysage et ce qui s'y est fait (anciens vergers, prairies, etc)

Chantal GASCUEL

Pour savoir ce qui se passe localement, il faut adhérer à l'association locale et être ainsi invité aux différents événements. Il ne suffit pas d'avoir investi dans des parts pour être destinataire de ces invitations. On peut aussi s'informer sur le site internet.

Question « Pouvez-vous préciser le fonctionnement des sociétaires Terre de Liens ? »

Animateur : « On place une somme qui sert à l'acquisition des terres. On achète des actions (une action = environ 100€). Tout le monde peut placer. Souvent on le fait plus par conviction, pour se mobiliser, que pour faire fructifier son argent. Il n'y a pas de revalorisation annuelle, contrairement aux placements des banques. Par contre les terres acquises ont une valeur, qui augmente. Donc la valeur des parts augmente aussi. Quand on récupère sa part, on récupère donc plus d'argent que le prix d'achat.»

Bio 63

Tous les sociétaires ont le même poids dans les votes, que l'on ait une ou plusieurs parts. Des entreprises ont aussi des parts sous forme d'épargne salariale.